

COMMUNE DE SAINT MARTIAL DE VITATERNE

Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2022

Date de convocation : 21 avril 2022

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - Mme GRAVELLE Pascale - M. LINLAUD Vincent

ABSENTS EXCUSES : M. TYNEVEZ Dominique (procuration à M. BERTRAND) – Mme BROSSARD Isabelle (procuration à Mme MAROC) - Mme SAÏDANI Taffathe - Mme BERTHELOT Evelyne - Mme CARRE Elodie - M. GUIET Julien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LINLAUD Vincent

Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 : adopté à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions aux associations n'ont pas pu être étudiées lors du vote du budget et qu'il y a lieu de les soumettre à délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2022 qui seront inscrites à l'article 6574 du BP 2022 :

Club du Chêne vert : 400€

Croix-Rouge soutien Ukraine : 300€

Donneurs de sang : 100€

Mme Isabelle Maroc, intéressée au vote de la subvention suivante, quitte la salle et ne participe pas au vote, et le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres restants :

Comité des fêtes : 500€

M. Bernard BERTRAND, intéressé au vote de la subvention suivante, quitte la salle et ne participe pas au vote, et le Conseil Municipal vote, à 5 voix pour, 3 abstentions :

ACCA : 400€

La subvention demandée par l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est refusée à 5 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour.

Effacement de réseaux Rue du Vert Galant : Convention avec Orange

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du dossier de dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public, Orange doit réaliser l'étude d'effacement du réseau téléphonique.

Le Maire donne lecture de la convention qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire. La convention fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques souhaités par la commune.

Après avoir pris connaissance du document et **en avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de travaux de dissimulation des réseaux avec Orange (convention n° D17-54-22-146119).

Conventions avec le Syndicat Départemental de la Voirie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à sa demande, le chemin rural qui longe l'arboretum, entre la Rue du Bois de l'Ecu et la Rue du Pèlerin, va pouvoir être élargi pour désenclaver la parcelle communale AI 43.

Le Maire donne lecture des conventions proposées par le Syndicat de la Voirie pour :

- Levé topographique 470€ HT
- Réalisation de mission de bornage et de division cadastrale 780€ HT
- Mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains 580€ HT
- Conception d'une voie et réalisation des travaux : esquisse – diagnostic environnemental – mission « PRO » - permis d'aménager (5250€ HT) - maîtrise d'œuvre 2% HT du montant HT des travaux, estimé à 28 500€.

Après avoir pris connaissance des documents et **en avoir délibéré**, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de confier l'ensemble des missions relatives à l'aménagement d'une voie au lieu-dit « Le Pinier » au Syndicat Départemental de la Voirie et autorise le Maire à signer les conventions.

Vente terrain constructible Chez Bâtard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède un terrain constructible près de l'arboretum au lieu-dit Chez Bâtard. Suite au jugement et à la révision des clauses de la donation de M. Pechaud, le chemin rural peut être élargi, la parcelle désenclavée, et le terrain peut être mis en vente.

Il s'agit de la parcelle AI 43 pour une superficie totale de 1029 m².

Le Maire propose de vendre le terrain en terrain à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la mise en vente de la parcelle AI 43 Chez Bâtard au prix de 60€ le mètre carré.
- autorise le maire à vendre ce terrain à la condition qu'il y ait un engagement de construction de la part de l'acheteur.
- autorise le maire à signer les actes notariés et tous documents nécessaires.

Acquisition de la parcelle AM 56

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 17 mars 2022, celui-ci a approuvé la rétrocession, au profit de la commune de St-Martial de Vitaterne, à titre gracieux de la parcelle AM 56 appartenant à la commune de Jonzac et a autorisé le maire à signer les actes notariés constatant le transfert de propriété à la commune.

La commune de Jonzac a indiqué qu'il sera délivré un acte de cession à titre gratuit au profit de la commune de St-Martial de Vitaterne, mais que la commune doit préciser qu'elle règlera les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge le règlement des frais d'acte relatifs à cette cession.

Décision modificative au Budget 2022 - Création d'opérations

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer comptablement et budgétairement des opérations d'investissement afin de différencier les projets de travaux.

Il propose de créer 4 nouvelles opérations comme suit :

Opération 147 Aménagement Rue Augenaud

Article 2151 : - 45 000€ → article 2151 opération 147 : + 45 000€

Opération 148 Aménagement voirie Rue Maingaud

Article 2151 : - 40 000€ → article 2151 opération 148 : + 40 000€

Opération 149 Création de voirie arboretum

Article 2151 : - 35 000€ → article 2151 opération 149 : + 35 000€

Opération 150 Rénovation salle des fêtes

Article 21318 : -150 000€ → article 21318 opération 150 : + 150 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création des nouvelles opérations et les décisions modificatives au budget primitif 2022.

Poste d'agent technique saisonnier

Il serait nécessaire d'avoir recours à un contractuel ponctuellement pour aider Eric dans les travaux des espaces verts.

Eric estime le besoin à 1 jour par semaine jusqu'en octobre.

Le conseil approuve le recours à un contractuel pour un total de 100 heures au SMIC horaire de mai à octobre, par l'intermédiaire du service remplacement du Centre de Gestion.

Fleurissement

Pour cette année, il est décidé l'achat de grands pots qui seront installés devant la mairie.

M. Arnould et Mme Gravelle sont chargés de cet achat ainsi que des fleurs.

Les crédits nécessaires à cette opération ont été ouverts.

Cérémonie du 8 mai

Elle aura lieu à 11h comme d'habitude.

La population sera conviée à la cérémonie et informée par une affichette distribuée dans les boîtes aux lettres.

Questions diverses

Le Maire présente les devis pour les études de sol pour la vente des 2 parcelles communales.

- Syndicat de la Voirie : 2298€

- Compétence géotechnique : 1176€ par terrain

Attente d'un autre devis.

M. Roques propose de choisir le plus rapide à intervenir.

M. Roques rend compte de la première réunion avec le maître d'oeuvre pour les travaux de la salle des fêtes.

Le responsable du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) doit venir expertiser la résistance au feu. La prochaine réunion est prévue le 2 mai.

Château d'eau : Eau 17 va effectuer des travaux de rénovation de la peinture. Un devis pour l'ajout du logo de la commune ou une représentation de l'église a été demandé.

Réunion en septembre-octobre pour préparer les travaux et voir pour les coupures.

Prochaine réunion de Eau17 le 12 mai.

Terrains en zone à urbaniser AU entre l'église et l'arboretum

Le Plan Local d'Urbanisme mentionne une Opération d'Aménagement et de Programmation qui prévoit une rue traversante. Un propriétaire de la zone a demandé à la mairie si cette obligation pouvait être modifiée. Le service de l'État (DDTM) a précisé que l'on ne peut pas modifier simplement une OAP et qu'il faudra faire une révision du PLU.

Une réunion a eu lieu le 7 avril avec la CDCHS pour une présentation de l'opération de revalorisation territoriale. Celle-ci permettrait aux propriétaires de bénéficier d'une part de subventions, d'autre part d'une défiscalisation pour des opérations de rénovation de locaux d'habitation. Lors de cette réunion, la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie et de la salle des fêtes a été évoquée.

M. Bertrand indique qu'avec l'interdiction du désherbage chimique pour les communes, il y aura peut-être des retours négatifs de la part des riverains. Il faudra voir pour acquérir du nouveau matériel.

Prochaine réunion : Jeudi 2 juin 2022 à 18h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 20h00.

Numéros d'ordre des délibérations : 2022/13 à 2022/18

M. CHAUSSEREAU J.

M. BERTRAND B.

M. ROQUES J.L.

Mme MAROC I.

M. ARNOULD R.

M. TYNEVEZ D.

Absent excusé

Mme BERTHELOT E.

Mme SAÏDANI T.

Absente excusée

Absente excusée

M. LINLAUD V.

M. GUIET J.

Absent excusé

Mme BROSSARD I.

M. FAGOT P.

Absente excusée

Mme CARRE E.

Mme GRAVELLE P.

Absente excusée

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu de la séance du 28 avril 2022 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 5 mai 2022.